

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 41

présenté par
M. Plisson, rapporteur

ARTICLE 14

I. Dans la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« douze mois à compter de la publication »,

les mots

« un an à compter de la promulgation ».

II. Procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.